



Septembre 2018

Informations municipales

04 74 67 33 55

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Conseil municipal	1
Don du sang - Villefranche	1
Animaux domestiques et voisinage	1
Permanence - Mutuelle communale	2
Mesures de vigilance et d'alerte pour les usages de l'eau sur certains cours d'eau du département du Rhône	2
Ecole - Informations diverses	2
Déchets verts	3
Réunion - responsables des associations	3
ASL - Randonnée mensuelle	3
Classe en 2 et classe en 5 – Marche nocturne	3

Dates à retenir

03/09 : Rentrée scolaire
05/09 : Don du sang - Villefranche
06/09 : Conseil municipal
21/09 : Mutuelle communale - Permanence
21/09 : Réunion avec les responsables des associations
23/09 : Randonnée mensuelle
28/09 : Marche nocturne – Classe en 2 et classe en 5



MAIRIE

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie est fermé au public le mardi 4 septembre de 7h30 à 12h.

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet <http://www.rivolet.fr> :

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 6 septembre à 20h30** dans la salle de réunion de la mairie.

Don du sang – Villefranche-sur-Saône

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 5 septembre**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche. Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

Animaux domestiques et voisinage

Suite aux plaintes d'habitants du bourg, pour empoisonnement de chats, la Municipalité a écrit au Procureur de la République pour l'informer. Celui-ci pourrait faire procéder à une enquête de Gendarmerie.

Mutuelle communale – Permanence mensuelle

Une permanence avec la conseillère SOLIMUT a lieu chaque mois.

C'est le 3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h30 en mairie de Rivolet. Ce mois-ci, ce sera donc le **vendredi 21 septembre 2018**.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à une éventuelle adhésion.

Mesures de vigilance et d'alerte pour les usages de l'eau sur certains cours d'eau du département du Rhône

La commune de Rivolet est concernée par les mesures d'ALERTE sur le réseau hydrographique.

Le niveau d'alerte se traduit par une réduction des prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement, mais également de l'utilisation de l'eau du réseau d'alimentation en eau potable pour des usages autres que eau potable et sanitaire.

Pour les usages d'agrément et domestiques, les principales mesures de restriction concernent :

- L'interdiction d'arroser entre 8h et 20h les pelouses, les jardins (sauf les jardins potagers pour lesquels l'arrosage reste autorisé 24h/24h), les espaces verts publics et privés, les espaces sportifs de toute nature (un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation des stades et des golfs)
- L'interdiction 24h/24 de laver les voitures hors stations professionnelles sauf obligation professionnelle
- L'interdiction 24h/24 de remplir les piscines à usage familial, à l'exception de la première mise en eau depuis le 1er janvier 2017
- L'interdiction 24h/24 d'arroser les façades de bâtiment (habitation...) sauf ravalement et les voies privées
- L'interdiction 24h/24 de laver les voiries sauf impératif sanitaire ou de sécurité et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques
- L'interdiction 24h/24 de prélever de l'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant par l'eau dans la nappe
- L'interdiction 24h/24 de faire fonctionner des fontaines publiques à circuit ouvert

Pour les usages agricoles, les prélèvements autorisés doivent être réduits de 25 % tout en laissant un débit « réservé » pour le cours d'eau.

Pour les usages industriels et commerciaux : les modalités sont définies dans leurs arrêtés d'autorisation, les usages de l'eau devant se limiter toutefois au strict nécessaire.



ECOLE

Informations diverses - Ecole

La rentrée des classes sera le lundi 3 septembre 2108 à 8h30.

Equipe enseignante à la rentrée :

- Classe des maternelles : Carole MANSOUR / Lydie ARSAC (le mardi)
- Classe des CP-CE1-CE2 : Pauline FERREIRA à partir de mars
- Classe des CE2-CM1-CM2 : Boris THOMAS qui assurera par ailleurs la Direction

Les horaires de la **garderie périscolaire** seront les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi : de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h30
- Mercredi : 7h30 à 9h
- Vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h.



ENVIRONNEMENT

Déchets verts

La municipalité rappelle qu'il est formellement interdit de faire brûler des déchets verts sur des terrains privés. Cette pratique est passible d'une amende.

Les déchets verts doivent être emportés en déchèterie ou stockés en attendant le broyage organisé par la mairie en fin d'année, sous réserve d'un nombre de personnes intéressées suffisant. Pour cela, merci de vous inscrire à la mairie.



ASSOCIATIONS

Réunion – responsables des associations

Afin d'organiser le planning de l'utilisation de la salle des fêtes et des salles municipales, une réunion a lieu avec les responsables des associations de la commune **le vendredi 21 septembre à 20h30** dans la salle de réunion de la mairie.

ASL – Randonnée mensuelle

La randonnée mensuelle aura **probablement** lieu **le dimanche 23 septembre** (4^{ème} dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

Classe en 2 et classe en 5 – Marche nocturne

Les classes en 2 et 5 organisent une randonnée nocturne **le vendredi 28 septembre à Rivolet.**

Horaires (départs et inscriptions): **5km** (19h à 21h) et **12km** (19h à 20h)

Tarifs : 5€ pour le 5km (1 boisson à l'arrivée)

8€ pour le 12km (ravitaillement sur parcours et 1 boisson à l'arrivée)

Gratuit pour les moins de 10 ans (accompagnés)

Buvette – restauration : soupe à l'oignon, soupe à la courge, hot dogs, fromage, crêpes, gâteaux...

Rendez-vous : **salle des fêtes**

Inscriptions : idéalement sur internet avant midi le 28/09 (rando-rivolet.fr – 06 33 65 15 22) ou sur place

**LA COMMUNE DE RIVOLET VOUS SOUHAITE UNE BONNE REPRISE DU TRAVAIL ET DE BONNES
VENDANGES A TOUS LES VITICULTEURS**

La Mairie de RIVOLET

